



		TARIFS TTC PORT DE PLAISANCE ANNEE 2012					
Navires de transport de passagers : utilisation appontements/nombre de départs							
- de 13,99 m	2,50	<b>Périodes de tarification:</b>					
de 14m à 14,99 m	2,50	<b>Hors saison:</b> janvier, février, mars, octobre, novembre, décembre					
de 15 m à 15,99 m	8,50	<b>Mi-saison:</b> avril, mai, juin, septembre					
de 16 m à 18,99 m	16,00	<b>Saison:</b> juillet, août					
de 19 m à 21,99 m	33,50	(1) journée : 24h consécutives de présence					
de 22 m à 24,99 m	45,50	(2) semaine : 7 journées. Le tarif semaine est égal à 5 fois le tarif journée					
de 25 m à 27,99 m	48,00	(3) forfait annuel : calculé pour l'année du 1er janvier au 31 décembre					
de 28 m à 30,99 m	49,50						
+ de 31 m	50,50	Les tarifs semaines et journaliers sont applicables à tout navire en escale quelque soit l'emplacement occupé					
		La base de tarification est la longueur hors tout					
Forfait CC / Beg Meil	8,70						
<b>Autres prestations:</b>							
		<b>Tarification pour les organisateurs de régates:</b>					
-jeton de douche (pour douche extérieure)	2,00	Sous réserve de l'accord préalable du port de plaisance, le ½ tarif est appliqué pour le stationnement des bateaux à l'exception de toutes autres prestations redevables au plein tarif					
-main d'oeuvre heure de bureau (tarif horaire) *	32,00						
-main d'oeuvre autres heures (tarif horaire) *	48,00	<b>Tarification pour les établissements d'enseignement maritime:</b>					
-intervention d'un agent +bateau du port, heure bureau(tarif horaire) *	64,50	Mode de calcul appliqué au stationnement saisonnier des bateaux accrédités par les établissements et rentrant dans le cadre de formations maritimes					
-Intervention d'un agent + bateau du port autres heures (tarif horaires)	80,50						
-location d'une vitrine	401,00	- stationnement en saison facturé au tarif mi-saison					
-utilisation borne eau à quai par période de 20'	2,00	- stationnement en mi-saison facturé au tarif hors saison					
-borne électrique à l'année :		- stationnement hors saison : tarif hors saison					
-jusqu'à 7,99 mètres	71,00						
-8 mètres et plus	117,50						
-manifestations diverses : structure sur le môle (chapiteau ou autres) forfait eau/électricité par jour	25,00						
-marge sur carburant à la vente	0,20						
-frais de recherche et de dossier appliqués pour toute escale non déclarée à l'arrivée, départ sans payer ou refus de payer	15,00	* toute heure commencée est due					